



Monsieur le Président
À
Mesdames et Messieurs
les délégués communautaires

Florac-Trois-Rivières, le 1/12/2022

Direction générale des services
Ref: HC/DB/ - 2022-009

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la séance ordinaire du Conseil communautaire, qui se tiendra à la Salle des Fêtes de Quézac, le :

Jeudi 8 décembre 2022 à 18 heures.

Comptant sur votre présence, veuillez accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations cordiales et distinguées.

Le Président,
Henri COUDERC



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

Intervention :

- Présentation du PPG Milieux aquatiques 2023-2027 du Syndicat Mixte Bassin Versant Tarn Amont

Lecture et approbation du Procès-verbal de la séance précédente.

Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'Assemblée délibérante :

- ✓ Décisions du Bureau :
- ✓ Décision du Président :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CEVENNES

22 rue Justin Gruat - 48 400 Florac Trois Rivières
Téléphone : 04 66 44 03 92 - Télécopie : 04 66 42 89 86
Email : contact@florac-sudlozere.fr - www.gorgescaussescevennes.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

FINANCES

1. Régularisation du transfert des éléments d'actif entre les communes-membres et l'intercommunalité
2. Admission en non-valeur concernant des titres du Budget principal à la demande de Monsieur le Trésorier
3. Transfert à l'Agence d'Attractivité des éléments d'actif se rapportant aux activités sportives de pleine nature
4. Subvention d'équilibre 2022 au Budget annexe la Genette verte
5. Subvention d'équilibre 2022 au Budget annexe Maisons de santé
6. Décision Modificative 2022-02 au Budget principal
7. Décision Modificative 2022-02 au Budget annexe Maisons de santé
8. Décision Modificative 2022-03 au Budget annexe Régie AEP
9. Décision Modificative 2022-03 au Budget annexe DSP AEP
10. Révision tarifaire logement MSP Meyrueis pour les praticiens médicaux

RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION DES SERVICES

11. Actualisation du tableau des effectifs
12. Convention de partenariat avec le CGD48 dans le cadre des recrutements
13. Quotas et avancement 2023

ENVIRONNEMENT - NATURA 2000 - GRAND SITE DE FRANCE

14. Attribution d'un marché d'animation et de gestion des 4 sites Natura 2000
15. Pour information : Positionnement de principe quant à la gestion de la Défense forestière contre l'incendie

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

16. CEL 2022 2023 : Modifications du règlement et attribution des subventions
17. Subvention exceptionnelle 2022 pour l'ALSH les P'tits Cailloux

ANIMATION DU TERRITOIRE - ÉVÈNEMENTIELS EN LIEN AVEC LE TISSU ASSOCIATIF & COMMUNICATION

18. Modification du règlement des subventions aux associations - Tiers lieux
19. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la CUMA du Valdonnez et l'ADAPEI - Cotisation à Lozère Ingénierie
20. Partenariat avec le média local KWZ Tv (3 ans)

CULTURE

21. Convention généralisée d'éducation artistique et culturelle avec la DRAC

EAU - ASSAINISSEMENT

22. Tarification Eau et Assainissement 2023
23. Avenant n°1 au Contrat de la DSP Eau potable avec Veolia pour l'intégration d'un tarif pour la vente d'eau brute
24. Transfert de l'emprunt traitement UV des captages de Cans et Cévennes au Budget annexe Régie AEP
25. Demande de subvention AEAG pour les dépenses de portage d'eau liées à la sécheresse de l'été 2022
26. Demande de financement FRAT 2023 - Assainissement non collectif Magistavols et Rampon

TRAVAUX STRUCTURANTS

27. Attribution du Marché de travaux de requalification de l'ancien hôtel du Rochefort
28. Avenant au Marché de maîtrise d'œuvre lié aux travaux de requalification de l'ancien hôtel du Rochefort

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CEVENNES

22 rue Justin Gruat - 48 400 Florac Trois Rivières

Téléphone : 04 66 44 03 92 - Télécopie : 04 66 42 89 86

Email : contact@florac-sudlozere.fr - www.gorgescaussescevennes.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

ÉCONOMIE, DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ

- 29. Aide à l'immobilier d'entreprise : EURL Service Bois et Forêt
- 30. Aide à l'immobilier d'entreprise : SARL Montmirat
- 31. Aide à l'immobilier d'entreprise : SCI Le toit de Lario

AFFAIRES PRÉPARÉES PAR LE BUREAU

- 32. Actualisation de la désignation des représentants au sein des organismes extérieurs

Questions et informations diverses :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CEVENNES

22 rue Justin Gruat - 48 400 Florac Trois Rivières

Téléphone : 04 66 44 03 92 - Télécopie : 04 66 42 89 86

Email : contact@florac-sudlozere.fr - www.gorgescaussescevennes.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h